



**Protocole d'accord entre
la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et
Bpifrance**

**en vue de la mise en œuvre de la stratégie
régionale de développement économique
d'innovation et d'internationalisation**

Les soussignés :

- ⇒ La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par M. Laurent Wauquiez, Président du Conseil Régional,
- ⇒ Bpifrance SA, au capital de 20 981 406 140 €, dont le siège social est à Maisons-Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au RCS de Créteil sous le N° 507 523 678, intervenant tant en son nom, qu'au nom de ses filiales, Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement, représentée par M. Nicolas Dufourcq, Directeur général ou son représentant

Dûment habilités,

PREAMBULE

La loi NOTRe du 7 août 2015 place les régions **au cœur du développement économique des territoires** et leur a confié la mission d'élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Après plusieurs mois de concertation, la Région a adopté en décembre dernier son SRDEII portant une vision forte, cohérente et structurée afin de faire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une des 5 régions leader en Europe.

Ce schéma fixe une ambition économique pour la Région et décline des priorités structurantes notamment autour du financement des entreprises avec un investissement de la Région de 300 M€ sur la période 2017-2021, de l'innovation à travers la priorisation sur 8 domaines d'excellence, du développement des startups et des PME pour faire émerger des champions régionaux, du soutien à l'industrie et à la transformation numérique des entreprises avec l'objectif d'accompagner 30 000 entreprises sur la période en générant un effet levier maximum.

En appui des politiques publiques conduites par l'État et les Régions, Bpifrance, banque publique d'investissement, favorise par son action l'innovation, le développement et l'internationalisation des entreprises cibles, en contribuant à leur financement notamment en prêts et en fonds propres.

Ancrée dans les territoires, Bpifrance mène son action au plus près des écosystèmes régionaux. Elle est un partenaire privilégié des Régions qui le souhaitent et coordonne son action avec les leurs pour offrir aux entreprises des services et des solutions de financement (haut et bas de bilan) les plus adaptés à leurs besoins. Dans ce cadre Bpifrance est un partenaire naturel du SRDEII Auvergne-Rhône-Alpes et souhaite par son action contribuer à cette ambition forte pour le développement régional.

Bpifrance apporte un service de proximité et d'accompagnement des entreprises, tout au long de leur cycle de vie, en tirant notamment parti des synergies entre ses métiers de financement, d'investissement et d'accompagnement (ex. en matière d'innovation ou de financement obligataire). Elle offre toute la palette d'outils nécessaires aux entreprises pour mener à bien leur projet : financement de la trésorerie, financement de l'investissement, renforcement de leur structure financière, développement à l'international, soutien à l'innovation ...

Bpifrance Auvergne-Rhône-Alpes accompagne aujourd'hui plus de 14 000 entreprises par an dans le financement et le développement leurs projets.

Face à l'ampleur des défis (transmission, digitalisation, internationalisation transition énergétique, industrie du futur,...), et unis dans leur volonté de créer les conditions de la croissance de demain, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Bpifrance entendent en effet formaliser leur accord au travers d'un nouveau partenariat adossé aux priorités stratégiques du territoire.

Il s'agit d'assurer à la fois la cohérence et la complémentarité des outils d'intervention, en allant plus loin dans la mutualisation d'outils nationaux et régionaux, mais également de renforcer les conditions de l'accompagnement public des entreprises en se positionnant sur les besoins de financement non couverts par une offre existante et/ou concurrentielle, en travaillant en permanence sur l'accès, la visibilité, la lisibilité et l'adaptabilité de cette offre, quel que soit la localisation de l'entreprise dans la région.

DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNES

Les signataires s'entendent sur les orientations stratégiques suivantes :

- (a) **Soutenir la dynamique entrepreneuriale** (création, startups, reprise-transmission, etc,...) ; en assurant un continuum de financement couvrant chaque phase de développement des entreprises; de l'économie de proximité à l'émergence d'ETI
- (b) **Soutenir la consolidation des entreprises** : (croissance interne, croissance externe, renforcement des structures financières) en sécurisant et accélérant leur croissance, en favorisant notamment les processus d'innovation et d'internationalisation, pour les aider à franchir des caps et contribuer à faire émerger des champions régionaux..Une attention particulière sera portée sur les entreprises familiales, socle de l'économie régionale et très fortement ancrées dans notre territoire.
- (c) **Soutenir la structuration des filières** afin de renforcer les spécialisations qui irriguent les territoires dans le cadre stratégique fixé par le SRDEII et la concentration des moyens d'intervention sur les 8 domaines d'excellence définis à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et créer des réseaux puissants d'entreprises régionales.

DES PRIORITES PARTAGEES

Les signataires du présent Protocole entendent concentrer leurs interventions conjointes sur les priorités thématiques suivantes :

(a) **L'innovation.**

Les parties entendent contribuer à renforcer l'ensemble des processus d'innovation (technologique, digitalisation, de procédé, organisationnelle, sociale, etc,...) du territoire en :

- **favorisant le développement de ces processus d'innovation** au travers d'actions d'animation de l'écosystème d'innovation et des communautés d'innovation, structurées notamment autour des 8 domaines d'excellence, afin de faire émerger de nouveaux projets, individuels et collaboratifs.
- **participant activement au financement de ces processus d'innovation à travers le développement d'une gamme d'outils financiers adaptés aux besoins spécifiques de ces processus**

(b) **L'internationalisation des entreprises**

Les parties entendent contribuer à renforcer l'internationalisation des entreprises du territoire en :

- **Proposant un accompagnement personnalisé et dans la durée** des entreprises en mobilisant de manière optimale leurs partenariats respectifs, notamment avec Business France, dans le cadre de l'Equipe Export Auvergne-Rhône-Alpes qui fédère, l'ensemble des acteurs régionaux du développement à l'international et qui incarne la dynamique collective nécessaire au soutien des entreprises à l'international.
- **Renforçant l'interaction entre innovation, international, ingénierie financière**, via les groupements sectoriels.
- **Participant activement au financement des entreprises** pour mener à bien leur stratégie à l'international, et en articulant au mieux leurs interventions respectives pour cela.

(c) L'industrie du futur

Les parties entendent contribuer à faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une des premières régions industrielles d'Europe en :

- **S'inscrivant fortement dans la dynamique collective qui s'est mise en place autour du plan régional industrie du futur**, et qui fédère l'ensemble des acteurs régionaux concernés (pôles de compétitivité, clusters, centres techniques, agence régionale,...).
- **Articulant de manière très étroite leurs interventions respectives sur l'accompagnement et le financement des projets industrie du futur**, pour que les entreprises bénéficient d'un package global facilement mobilisable.

DES MODALITES D'INTERVENTION COMMUNES
--

Pour mettre en œuvre leurs actions, les parties préciseront dans la convention cadre et dans les conventions d'application spécifiques à chaque outils, les dispositifs d'intervention communs à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment pour :

- **Le financement des entreprises** notamment par le biais de nouveaux prêts de développement territoriaux pour les PME et les TPE du territoire
- **L'innovation** dans le cadre de dispositifs renforcés en ingénierie financière, avec la mise en place au 1^{er} semestre 2017 d'un fonds régional d'innovation à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes permettant de mobiliser au mieux les fonds européens
- **La garantie** par la mise en place d'un nouveau fonds régional de garantie unique à l'échelle de la grande Région qui permettra de doubler la capacité d'intervention, facilitant notamment l'accès des TPE aux financements
- **Les fonds propres** par la consolidation et le renforcement d'actions et d'outils - notamment en capital innovation (y compris avec une composante accélération) et en capital développement (ciblant notamment des projets industriels et technologiques) - permettant de faciliter l'accès des entreprises aux fonds propres
- **L'accompagnement**, notamment des entreprises de croissance au sein d'un nouvel accélérateur régional ainsi que des jeunes entreprises innovantes pour leur première levée de fonds et en lien avec l'agence économique régionale et les programmes de formation Ambition PME.

DE LA MISE EN ŒUVRE ET DES MOYENS DU PARTENARIAT

Pour mettre en œuvre leurs actions, les parties signataires préciseront, dans la convention cadre et pour chacun des dispositifs, notamment les modalités de coopération dans les domaines suivants :

- **la communication et l'information des entreprises**
Les parties prenantes s'engagent à avoir une communication commune sur les outils d'intervention déployés en partenariat. Au-delà de ce point, elles s'engagent à travailler à une meilleure articulation de leur communication respective auprès des entreprises, afin de renforcer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de financement pour les entreprises régionales.

- **l'optimisation de l'effet de levier** en mobilisant les instruments financiers comme levier d'intervention et la capacité de co-financement des partenaires privés sur les ressources financières régionales et Bpifrance.
- **les conditions d'instruction et de décision**
- **les conditions de pilotage et de suivi des dispositifs mis en place**

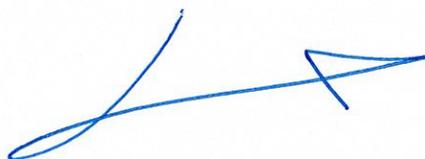
DU PILOTAGE ET DE LA GOUVERNANCE

Les parties s'accordent sur pilotage partenarial et régulier de la convention-cadre qui sera ainsi conclue.

Le Comité Régional d'Orientation Bpifrance Auvergne-Rhône-Alpes sera informé des conditions de mise en œuvre de ce partenariat.

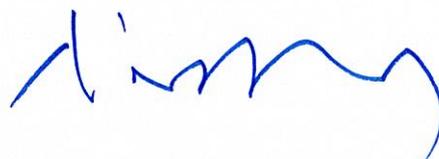
Fait à Lyon le 12 janvier 2017, en 4 exemplaires

Laurent Wauquiez

A blue ink signature of Laurent Wauquiez, consisting of a large, sweeping initial 'L' followed by a series of connected loops and a final horizontal stroke.

Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Nicolas Dufourcq

A blue ink signature of Nicolas Dufourcq, featuring a stylized 'N' followed by several wavy, connected lines.

Directeur Général
de Bpifrance

